

**SYNTHÈSE DES TRAVAUX CERDD
ET TERRE DE LIENS ET DE L'ATELIER-
DÉBAT DU 5 NOVEMBRE 2013 SUR
L'AGRICULTURE ET LA PLANIFICATION
TERRITORIALE**



DE LA **PROTECTION FONCIÈRE**
À LA **STRATÉGIE AGRICOLE**
ET **ALIMENTAIRE : LES LEVIERS**
DE LA **PLANIFICATION TERRITORIALE**

15 % de terres artificialisées : ce chiffre montre que la région Nord-Pas de Calais est confrontée à un réel défi (la moyenne étant de 5 % en France). Dans un contexte marqué à la fois par l'artificialisation des sols d'une part et la volonté de protéger les espaces naturels et de maintenir les espaces agricoles d'autre part, la terre du Nord-Pas de Calais constitue un bien commun à reconquérir et à préserver collectivement. Le foncier agricole, rare et cher, est bien souvent considéré comme une terre à urbaniser. Or, il est aussi une ressource économique, alimentaire et de biodiversité. Bien connaître le foncier agricole d'un territoire permet ainsi de repérer des enjeux, comme la transmission agricole, l'emploi, la protection de l'eau, l'alimentation de proximité, de qualité, les circuits courts... Des enjeux locaux qu'il est possible de traduire dans des orientations stratégiques et d'inscrire dans les documents d'urbanisme, pour agir par voie réglementaire en dialoguant avec les parties prenantes du territoire et en les associant à une dynamique volontaire. **Voies réglementaire et volontaire convergent vers un même propos : co-construire un projet agricole global, doté d'une stratégie foncière agricole via le SCoT et le PLU.**

Le Cerdd et Terre de Liens Nord-Pas de Calais ont réalisé une étude de 6 mois sur la prise en compte du foncier agricole qui a donné lieu à deux rencontres à Loos-en-Gohelle et au siège de Région avec les acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement. Il s'agit dans ce document de faire part des principales conclusions de ces travaux qui confirment la pertinence des principes d'action et des finalités du développement durable. Trois finalités ressortent ainsi clairement de cette analyse partagée :

- pérenniser la vocation agricole du foncier,
- permettre le maintien et le développement de l'activité agricole,
- orienter l'agriculture vers des pratiques et systèmes d'exploitation durables : écologiquement sains, socialement équitables et économiquement viables.

SOMMAIRE

1/COMPRENDRE p. 2 à 5

Pourquoi prendre en compte l'agriculture dans les documents d'urbanisme ?

2/CONNAÎTRE p. 6 à 8

De la perception à la réalité

3/AGIR p. 9 à 13

Construire un projet agricole et le faire vivre

4/PÉRENNISER p. 14 à 15

Et après ? Animation, suivi et évaluation pour entretenir le souffle de vos projets



"Dans cette région de forte densité et donc de concurrence entre les fonctions, comment les SCoT créent les équilibres entre les usages ?"

Jean-Louis Robillard,
Vice-Président Alimentation,
Régionalisation de l'agriculture
et Ruralité, Conseil Régional
Nord-Pas de Calais

1/ COMPRENDRE LES ENJEUX DE L'AGRICULTURE ET LE LIEN ENTRE URBANISME, AGRICULTURE ET ALIMENTATION

POURQUOI PRENDRE EN COMPTE L'AGRICULTURE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ?

Le grignotage de l'espace agricole au profit de l'habitat et des activités économiques est une réalité nationale et un enjeu encore très prononcé en Nord-Pas de Calais. Avec plus de 4 millions d'habitants, sa densité s'élève à 327 habitants au km². Ainsi les espaces à vocations naturelles et nourricières sont encore, dans beaucoup d'esprits, une variable d'ajustement pour le développement économique ou résidentiel.

L'ESPACE AGRICOLE, ÉLÉMENT CLEF DE LA ROBUSTESSE DE NOS TERRITOIRES

L'acte de construire, d'artificialiser, est sans retour possible dès lors qu'il s'agit de terres agricoles. Il revient donc aux décideurs de vérifier la pertinence future d'un tel acte. Au-delà de la fonction nourricière des sols et des activités agricoles - auxquelles les habitants sont de plus en plus attentifs - l'artificialisation nuit à la robustesse de chaque territoire concerné : risque d'érosion, d'inondations et de perte de biodiversité, voire de paysages, sont autant d'impacts à anticiper davantage en tenant compte des effets prévisibles des changements climatiques. Par l'extension de la périurbanisation et des zones d'activités économiques et commerciales, l'acte de construire contribue à augmenter la dépendance des ménages vis-à-vis des transports individuels, tandis que le prix de l'énergie continue d'augmenter. Mais l'une des plus grandes dépendances à laquelle nous pourrions être confrontés à l'avenir est la dépendance à l'alimentation (cf. encart sur le bassin de consommation en page 3). Celle-ci fait l'objet d'études réalisées par plusieurs métropoles françaises : toutes réaffirment le rôle important des espaces agricoles dans la production alimentaire et la nécessité de relocaliser l'approvisionnement alimentaire. C'est à cette condition que les territoires verront se créer l'opportunité de mieux répondre aux besoins de leur population et d'élaborer des projets multidimensionnels santé/alimentation, sociaux/accessibilité aux denrées alimentaires... augmentant ainsi la résilience du territoire.

Julie Seegers, consultante chez Blézat Consulting nous confirme que *"la fonction alimentaire de l'agriculture est parfois oubliée"*. Aussi, afin de vérifier le niveau de dépendance alimentaire d'un territoire, *"il peut être pertinent de mettre face à face ce qui est produit sur un territoire et ce qui est consommé par ses habitants. Cela permet de poser la question de la diversification de l'agriculture d'un territoire"*. Sans chercher à prétendre à une auto-suffisance complète : *"il y aura toujours des bassins de production spécialisés"*. La relocalisation d'une plus grande diversité de productions agricoles est une opportunité économique consistant à offrir des débouchés locaux à l'activité agricole, en considérant son territoire comme un bassin de consommation.



RECONSIDÉRER L'APPROCHE ÉCONOMIQUE DE L'AGRICULTURE

Car l'espace agricole est aussi un espace à vocation économique, même s'il est peu souvent abordé comme tel : rares sont les collectivités à associer les compétences agriculture et économie. Et pourtant... au départ de l'activité agricole naît une ferme, puis des produits agricoles distribués de diverses manières : circuits courts, ou via une filière agroalimentaire d'importance régionale (deuxième après le secteur automobile). Aujourd'hui, certains territoires ont mesuré l'intérêt économique de l'agriculture comme point de départ d'un projet de développement qui débute bien souvent par l'animation de projets de circuits courts, avant de s'orienter progressivement vers un projet alimentaire territorial.

La combinaison de l'artificialisation des sols, de l'agrandissement des fermes et du faible taux d'installation (dans une région comptant 80 % de fermage, l'installation est particulièrement ardue) réduit les possibilités de préserver une agriculture diversifiée et créatrice d'emploi. Aujourd'hui, un tiers des personnes qui s'installent en agriculture sont dites "hors cadre familial", c'est-à-dire non issues du monde agricole. L'accès à la terre représente un frein très prononcé à l'installation pour des futurs professionnels qui n'en constituent pas moins une opportunité, pour les territoires, de répondre localement aux besoins du bassin de consommation. À la condition que ceux-ci se dotent d'une stratégie foncière et par conséquent d'un dispositif d'anticipation des opportunités foncières et des cessions de fermes.

/ LE BASSIN DE CONSOMMATION : UNE NOTION À INTRODUIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME ?

Bassin de production, bassin de vie... ces notions sont d'un usage courant dans les pratiques d'aménagement. Plus rarement - car la notion est restée longtemps cantonnée aux praticiens des circuits courts alimentaires - le bassin de consommation est utilisé pour traiter des débouchés de l'agriculture d'un territoire. La mise en adéquation d'un bassin de production avec son bassin de consommation doit constituer un des objectifs d'une politique agricole territoriale : ce qui est en jeu, c'est la capacité du territoire, au travers de ses documents d'urbanisme et de ses politiques publiques, à se préoccuper des besoins locaux, à réinvestir dans l'économie de proximité et à imaginer le devenir d'un territoire rural, ou d'un territoire urbain recomposant ses liens avec sa campagne environnante.

/ LES POTENTIELS RÉGIONAUX : SIGNAUX FORTS ET SIGNAUX FAIBLES

67 % du territoire régional est consacré à l'agriculture. Une agriculture multiple mais aujourd'hui essentiellement tournée vers les grandes cultures, la polyculture, et l'élevage, mais où d'autres productions trouvent aussi leur place comme le maraîchage, les élevages ovin et caprin.

DES SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

- 1^{re} place française pour la production de pommes de terre.
- 5^e place française pour la production laitière.
- 3^e rang pour les surfaces en légumes.
- L'agroalimentaire se situe au 2nd rang national pour son chiffre d'affaire (9 milliards d'euros) avec 3 288 établissements et 35 700 salariés.
- 19 % des fermes de la région déclarent vendre tout ou partie de leur production en circuits courts (moyenne en France autour de 15 %).

UN POTENTIEL EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE À DÉVELOPPER

En 2012, le Nord-Pas de Calais comptait 275 fermes pratiquant l'agriculture biologique, soit près de 2 % des fermes de la région. Au total, ce sont 7 774 hectares qui sont conduits dans le respect du cahier des charges de l'agriculture biologique, soit 1 % de la surface agricole utile de la région, contre une moyenne de 3,8 % en France. Il est admis que l'emploi est 30 % supérieur dans le secteur de l'agriculture bio à celui que l'on trouve dans le secteur de l'agriculture conventionnelle (source : Agence Bio).

- FACTEURS DE RISQUE...

En 20 ans, c'est presque la moitié du nombre d'emplois qui a disparu dans l'activité agricole. En 1979, 64 300 personnes travaillaient sur des fermes de la région, pour 50 100 en 1988, puis 30 400 en 2000. Aujourd'hui 22 900 personnes travaillent dans des fermes régionales. Le nombre de salariés permanents est de 4 200 (pas de forte diminution constatée par rapport à 2000).

En 30 ans, le nombre d'exploitations a diminué de 65 % en Nord-Pas de Calais, passant de 38 220 fermes en 1979 à 13 500 en 2010, avec 48 % des chefs d'exploitations âgés de plus de 50 ans, dont 40 % environ ne connaissent pas encore leur successeur (données AGRESTE). L'agriculture et l'industrie agroalimentaire (française et régionale) s'inscrivent dans un modèle économique majoritairement tourné vers l'exportation. Ce modèle montre des difficultés à maintenir l'emploi agricole et à développer de nouveaux modes de production plus durables, tournés vers le territoire. Se pencher sur ces faits nous amène à imaginer de nouvelles opportunités pour l'agriculture régionale, au bénéfice de l'alimentation des habitants et de la relocalisation de l'économie.

+ ...ET OPPORTUNITÉS

L'augmentation du nombre de personnes dites "hors cadre familial" souhaitant s'installer en agriculture, l'augmentation du nombre de citoyens recherchant une alimentation de proximité et une agriculture de qualité, ainsi que la prise de conscience des enjeux locaux mais aussi internationaux en lien avec l'agriculture, montrent qu'il existe une attente sociétale en faveur d'une transition globale et donc aussi agricole.

SCoT ET PLU : DES LEVIERS POUR CONSIDÉRER AUTREMENT L'AGRICULTURE ET SES FILIÈRES

Définir un projet agricole revient à proposer de nouveaux contours pour l'agriculture souhaitée collectivement pour le territoire. L'animation territoriale et les outils d'urbanisme seront des moyens au service de ce projet partagé. **Christel Romulus**, de l'Agence d'urbanisme du Boulonnais, le confirme : "dans le Boulonnais, la moitié de la superficie du SCoT est dédiée à l'agriculture dont 60 % à l'élevage : 149 exploitants agricoles pour 500 emplois directs et 1 700 emplois dans l'industrie agroalimentaire, notamment la filière lait. Après avoir fait notre diagnostic agricole, nous nous sommes aperçus que l'élevage laitier, important dans le Boulonnais, risquait de subir un fort déclin alors que celui-ci joue des rôles multiples pour notre territoire : préservation des paysages, de l'environnement... Nous avons alors pris conscience que l'élevage laitier représentait toute une filière pour notre territoire avec ses emplois (agricoles mais aussi agroalimentaires), son apport économique. Ça nous a poussé à poursuivre notre réflexion sur l'élevage laitier dans le Boulonnais." Ainsi, les travaux et le dialogue réalisés dans le cadre du SCoT gagneront à se combiner à un projet stratégique agricole dans le territoire qui sera garant d'une dynamique opérationnelle au-delà de la planification.

"Les SCoT sont devenus des leviers pour considérer autrement l'agriculture, pour reconnaître la multifonctionnalité de l'agriculture (préservation des paysages, qualité de l'eau, capture des Gaz à Effets de Serre), pour tendre vers une agriculture agroécologique, pour questionner notre système alimentaire", détaille **Jean-Louis Robillard**, avant de rappeler la question qui interroge les esprits : "comment nous organiser demain pour nourrir les villes ?"

En effet, le SCoT est un outil qui permet de faire le lien entre préservation de l'espace agricole et production alimentaire. En créant un espace de dialogue sur le territoire, le SCoT donne l'occasion aux territoires de s'interroger et de construire collectivement une agriculture qui répond aux besoins locaux (quantité et qualité), qui participe à la préservation des milieux naturels (les sols, les infrastructures naturelles...), au maintien des paysages...

LES LIENS ENTRE URBANISME ET AGRICULTURE POUR PÉRENNISER LA VOCATION AGRICOLE DU FONCIER

Ce sont les outils de planification qui vont favoriser la préservation du foncier agricole : par l'intermédiaire du SCoT, puis du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et du Plan Local d'Urbanisme (PLU). La protection de ce foncier entraînant de nouvelles questions : comment pérenniser ce foncier agricole ? Y a-t-il encore des agriculteurs pour le cultiver ? Souhaite-t-on avoir des cultures diversifiées ? Quel paysage l'agriculture de demain façonnera-t-elle ? Quelles sont les perspectives pour l'alimentation sur le territoire ? Ces questionnements ont pris de nouvelles dimensions depuis la loi ALUR de février 2014 qui rend obligatoire la réalisation d'un diagnostic agricole préalablement à celle du SCoT, au même titre qu'une analyse du potentiel de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis ou que le diagnostic économique.

OBJECTIFS ET LEVIERS INTRODUITS PAR LA LOI

Loi de modernisation de l'agriculture 2010	Lois Grenelle 2009 et 2010	Loi ALUR validée le 20 février 2014 Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire de 50 % le rythme de consommation des terres agricoles. • Lutter contre la spéculation foncière en prélevant une taxe sur les plus-values foncières sur les cessions de terrains agricoles constructibles pour l'affecter à un fonds de financement en faveur des jeunes agriculteurs. • Création des CDCEA (Commissions Départementales de Consommation des Espaces Agricoles) et de l'ONCEA (Observatoire National de la Consommation des Espaces Agricoles). 	<ul style="list-style-type: none"> • Le PLU et le SCoT doivent comprendre une analyse de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers, ainsi que des objectifs clairement énoncés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. • La consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers doit être justifiée dans le PLU au regard des dynamiques économiques et démographiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Généralisation des PLU intercommunaux. • Pour éviter que la densification ne se fasse aux dépens des espaces naturels en ville, le texte introduit aussi un "coefficient de biotope" (ratio entre la surface favorable à la nature et la surface d'une parcelle construite ou en passe de l'être). • Favoriser le reclassement en zones naturelles des anciennes zones à urbaniser : les zones classées 2AU (à urbaniser) qui n'auront fait l'objet d'aucun projet d'aménagement ou d'acquisition foncière au bout de 9 ans seront considérées comme zones naturelles ou agricoles. • Encourager la participation des citoyens. • Nouvelles obligations pour le SCoT : une analyse du potentiel de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis ; un diagnostic agricole du territoire, qui complète le diagnostic économique.

/ ZOOM SUR... LA DIRECTIVE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT (DRA) "MAÎTRISE DE LA PÉRI-URBANISATION" (2009)

L'ensemble des stratégies des acteurs en région Nord-Pas de Calais portent l'ambition d'inscrire notre territoire dans "une vision positive de son avenir et sur le chemin d'un nouveau modèle de développement". L'émergence d'un nouveau modèle de développement se trouve confronté aux limites de disponibilité de la ressource foncière. Les transformations des usages existants, l'apparition de nouveaux usages pour la production d'énergie, le bien-être, la biodiversité, l'autonomie alimentaire, etc., accentuent les conflits et soulèvent de nouveaux enjeux de régulation. Cette situation a conduit l'ensemble des acteurs de l'aménagement - depuis 2007 et l'élaboration de la Directive Régionale d'Aménagement "Maîtrise de la périurbanisation" - à définir et mettre en œuvre des politiques publiques visant à économiser et optimiser le foncier. Au-delà de cette approche relative à l'usage du sol, la DRA définissait un objectif de proposer aux territoires ruraux un autre avenir que le périurbain.

Cette ambition collective a depuis été confortée par l'actualisation du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) et ses volets, l'adoption du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE - qui vise à diviser par trois les surfaces artificialisées au regard des tendances passées), l'élaboration du Schéma régional d'alimentation et d'agriculture durables et la perspective de la Directive Régionale d'Aménagement "Égalité des territoires". Cette dernière a vocation à définir un cadre d'action commun notamment en matière d'accès aux services de bases, en particulier les services publics et à traiter les questions d'inégalités dans les territoires en difficultés dont les territoires ruraux.

Dès lors la conjonction des politiques publiques d'aménagement, d'égalité des territoires et d'alimentation devrait permettre d'offrir de nouvelles références pour l'action publique en milieu rural, ce qui permettra notamment d'éclairer dans le cadre des démarches de planification les enjeux de gestion du foncier agricole.

2/ CONNAÎTRE SON TERRITOIRE, SES AGRICULTEURS, LA FILIÈRE AGROALIMENTAIRE : DE L'ÉTAT DES LIEUX À LA CONSTRUCTION D'UNE VISION PROSPECTIVE

DE LA PERCEPTION À LA RÉALITÉ

Avant de se lancer dans un plan d'aménagement durable pour l'agriculture, il est indispensable de définir les objectifs du territoire. Pour cela, le dialogue et le diagnostic du territoire sont deux leviers incontournables pour comprendre les spécificités et potentialités du territoire au regard des enjeux agricoles.



Pour travailler sur la question agricole, il faut déjà convaincre les élus du territoire. **Julie Seegers**, à propos de la mission réalisée sur le SCoT du Grand Rovaltain, a constaté "qu'il y a deux profils d'élus : ceux qui ont bien conscience de l'agriculture comme une activité économique, mais pour qui les logements et les emplois doivent passer avant. Ceux-là sont prêts à travailler avec les agriculteurs pour faciliter certaines choses (circulation par exemple),

mais ne sont pas toujours de grands protecteurs du foncier. Et puis on a des élus qui s'intéressent à l'agriculture pour ses fonctions cadre de vie, environnement et alimentation de proximité, qui ont donc bien conscience de l'importance de protéger le foncier, mais qui ont parfois une mauvaise visibilité des contraintes économiques, du fonctionnement des filières". On comprend par ce témoignage tout l'intérêt de mettre en place des actions de sensibilisation et de formation des élus sur la question du foncier agricole, de l'agriculture et de l'alimentation.

L'élaboration du diagnostic est ensuite une étape incontournable pour connaître l'activité agricole, imaginer les potentiels de projets. L'enjeu est de taille, même si ces démarches s'inscrivent dans le long terme (n'oublions pas qu'un SCoT est une vision du territoire à 20 ans !).

DE LA STATISTIQUE AUX FORCES ET FAIBLESSES

Avant de réaliser le diagnostic agricole complet du territoire et d'imaginer l'agriculture de demain, il est nécessaire de créer une première représentation par une analyse factuelle de l'agriculture à partir des données et statistiques disponibles :

- Étudier les dynamiques et les évolutions de l'agriculture du territoire, observer les tendances passées et à venir (emplois,

nombre d'exploitations, dynamique d'installation...). Les confronter aux données régionales et nationales pour identifier sa spécificité, mais aussi les difficultés. Explorer l'éventail le plus large des thématiques qui concernent l'agriculture.

- Soulever et recroiser les enjeux sectoriels agricoles (déprise agricole, pression urbaine...) et les enjeux territoriaux (paysage remarquable, périmètre de protection de captage, trame verte et bleue...). Cartographier les espaces concernés par ces enjeux et les caractériser.
- Identifier les caractéristiques intrinsèques, forces, faiblesses, menaces et opportunités des agricultures du territoire (analyse SWOT)...

LE DIAGNOSTIC PARTAGÉ : DES CHIFFRES ET DU VÉCU

Il existe trois niveaux de questionnement pour réaliser le diagnostic agricole :

- l'activité agricole aujourd'hui,
- repérer collectivement les enjeux de durabilité et viabilité des territoires : eau, biodiversité (prairies, haies, biodiversité cultivée...), érosion, gaz à effet de serre...
- prospective : repérer les signaux forts et faibles : tous les changements endogène (pression urbaine, affectation des sols...) ou exogène (changement climatique, l'évolution de la PAC...) afin d'induire des changements dans une approche dynamique et non statistique.

L'élaboration du diagnostic est une phase qui permet de lancer une dynamique de connaissance partagée de la situation agricole, d'éveiller la curiosité pour l'agriculture du territoire et de compléter sa connaissance des dynamiques économiques et de leurs impacts sur le territoire. Une connaissance par les données chiffrées qui sera ensuite précisée par le vécu des acteurs locaux.



SANS OBSERVATOIRE AGRICOLE LOCAL, OÙ TROUVER DES DONNÉES ?

INSTITUTIONS

AGRESTE (RGA)

Le recensement agricole est la statistique agricole la plus complète en France, réalisée tous les 10 ans (la dernière date de 2010). Les données sont accessibles via le site "Données en ligne - Disar (Diffusion Interactive des Statistiques Agricoles de Référence)".
<http://agreste.agriculture.gouv.fr>

DRAAF

SIRISE : statistiques régionales et études)
<http://draaf.nord-pas-de-calais.agriculture.gouv.fr>

CONSEIL RÉGIONAL NORD-PAS DE CALAIS

Données SIGALE :
sigale.nordpasdecalais.fr

DREAL

www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

PÔLE FONCIER ET STRATÉGIES FONCIÈRES DU CEREMA

<http://www.cete-nord-picardie.developpement-durable.gouv.fr>

CERDD

Urbanisme durable, circuit court, gouvernance alimentaire... : www.cerdd.org

STRUCTURES AGRICOLES

CHAMBRE D'AGRICULTURE

www.agriculture-npdc.fr

GRECAT

Groupe de recherche de l'Institut Supérieur d'Agriculture (ISA)

SAFER

<http://flandres-artois.safer.fr>

GABNOR

www.gabnor.org

ACTEURS ÉCONOMIQUES DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE (COOPÉRATIVES, TRANSFORMATEURS...)

OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'AGRICULTURE ET DES TERRITOIRES RURAUX

<http://www.installagri.net>

RÉSEAU INPPACT (INITIATIVES PAYSANNES POUR UNE AGRICULTURE CITOYENNE ET TERRITORIALE)

12 associations pour faire évoluer l'agriculture dans tous les domaines (appui administratif, transmission, agriculture biologique...); un réseau de compétences diversifiées - dont Terre de Liens sur le foncier agricole - au service des porteurs de projet et des territoires (création en 2012)
www.inppact.org

INSEE

www.insee.fr

ou le géoportail www.geoportail.gouv.fr, qui dispose d'une couche RPG (Registre parcellaire graphique).

COLLECTIVITÉS

PARCS NATURELS RÉGIONAUX

ASP

(registre parcellaire graphique) : informations cartographiques sur la surface agricole déclarée par les exploitants dans le cadre de leurs demandes de subventions européennes ; différents niveaux d'information (service payant).
www.asp-public.fr

AUPRÈS DES AGRICULTEURS

par la réalisation d'enquêtes individuelles ou la création de groupes locaux à associer ensuite dans la dynamique d'animation du territoire.

Liste non exhaustive de données à récolter disponible dans l'étude portée par Terre de Liens Nord-Pas de Calais et le Cerdd, réalisée par Lauréline Drochon "Guide pour une prise en compte effective de l'agriculture dans les SCoT" (fiche technique n°1). Téléchargez le guide sur le blog de Terre de Liens : www.terredeliens-npdc.org

PARTAGER, CONFRONTER LES PERCEPTIONS DES ACTEURS

Une fois analysée cette représentation chiffrée de l'agriculture du territoire, il est essentiel de la confronter à la réalité des acteurs locaux :

- réaliser des entretiens avec les agriculteurs dans leur diversité est l'occasion de peaufiner l'analyse. Les expressions des agriculteurs relatent une réalité vécue des difficultés rencontrées et de leurs besoins réels : mitage des terres, artificialisation, politiques agricoles, les nombreuses incertitudes liées à cette activité...
- réaliser des entretiens avec les opérateurs économiques afin de prendre connaissance de leur perception de la dynamique de la filière agroalimentaire et d'identifier les besoins et les évolutions ;
- initier la phase de concertation avec un large panel d'acteurs : élus, agriculteurs locaux, citoyens, acteurs de l'économie - dont les filières agricoles, stratégiques - et acteurs du développement agricole (Chambre d'Agriculture, réseau INPPACT) ;
- évaluer la perception des habitants sur les questions agricoles et alimentaires, sans oublier le "citoyen mangeur", dont le statut reste insuffisamment reconnu et valorisé.

DU DIAGNOSTIC À LA PROSPECTIVE

L'intérêt de la prospective est de se projeter collectivement et imaginer la manière dont devra évoluer l'agriculture et son rôle dans le territoire à l'avenir, sans négliger le volet opérationnel à court et moyen terme.



Christel Romulus de l'Agence d'urbanisme du Boulonnais a montré à quel point le diagnostic avait permis de faire le lien avec les politiques agricoles. En effet au départ "la réalisation du diagnostic agricole initial, plutôt classique, ne nous a pas permis de proposer des orientations adaptées dans le SCoT. Nous ne nous étions pas suffisamment interrogés sur l'agriculture que nous voulions en 2020, sur le futur souhaitable, pour que les orientations inscrites dans le SCoT contribuent à concrétiser le projet agricole du boulonnais... Le choix a été fait d'aller vers une méthode prospective : imaginez le territoire de demain, affranchissez-vous de l'état des lieux actuel. Nous avons travaillé avec le Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale pour questionner les filières et le devenir des fermes. La méthode d'exploration des futurs se base sur des variables clefs : le sol, l'environnement, l'économie (réforme PAC), la démographie, la pression urbaine etc. La question était : comment on arrive à l'équilibre sur les fonctions d'occupation du sol ? Nous avons identifié deux scénarios autour de deux types d'agriculture qui nous ont servi de support pour conjuguer le développement urbain et l'économie agricole. La démarche s'est étendue depuis à d'autres territoires, en lien avec le laboratoire GRECAT de l'ISA (Institut Supérieur d'Agriculture)".

ment interrogés sur l'agriculture que nous voulions en 2020, sur le futur souhaitable, pour que les orientations inscrites dans le SCoT contribuent à concrétiser le projet agricole du boulonnais... Le choix a été fait d'aller vers une méthode prospective : imaginez le territoire de demain, affranchissez-vous de l'état des lieux actuel. Nous avons travaillé avec le Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale pour questionner les filières et le devenir des fermes. La méthode d'exploration des futurs se base sur des variables clefs : le sol, l'environnement, l'économie (réforme PAC), la démographie, la pression urbaine etc. La question était : comment on arrive à l'équilibre sur les fonctions d'occupation du sol ? Nous avons identifié deux scénarios autour de deux types d'agriculture qui nous ont servi de support pour conjuguer le développement urbain et l'économie agricole. La démarche s'est étendue depuis à d'autres territoires, en lien avec le laboratoire GRECAT de l'ISA (Institut Supérieur d'Agriculture)".

PARVENIR À UNE CULTURE PARTAGÉE CONCERNANT L'AGRICULTURE LOCALE

L'étape du diagnostic et plus largement le processus de dialogue et de co-élaboration du SCoT sont des leviers clefs pour une appropriation collective des enjeux, et la construction d'une vision partagée. Le SCoT offre ce lieu d'échange qui est l'occasion de partager les connaissances, projeter collectivement l'ambition de l'agriculture du territoire et affirmer sa spécificité.

Les oppositions sont fréquentes et de diverses origines, ville/campagne, développement économique/développement agricole, agriculture conventionnelle/agriculture biologique. Cependant, les intervenants de l'Atelier-Débat du 5 novembre 2013 nous ont rappelé à l'unanimité que l'opposition émane parfois de craintes ou besoins non exprimés. Ainsi, l'écoute des besoins est la base pour construire un projet agricole ambitieux et effectif.

3/ AGIR SUR LA PLANIFICATION TERRITORIALE & STRATÉGIE AGRICOLE : DES DÉMARCHES ET DES OUTILS COMPLÉMENTAIRES

CONSTRUIRE UN PROJET AGRICOLE ET LE FAIRE VIVRE

Diagnostic préalable, puis élaboration du SCoT : ces deux étapes permettent de construire un cadre partagé pour le projet agricole, ou de traduire les orientations fixées par une politique locale agricole préexistante... sans quoi le projet et les intentions pourraient rester vierges de traductions opérationnelles. PADD et DOO offrent les passerelles nécessaires.

Pour **Julie Seegers**, "le SCoT ne suffit pas, il constitue un volet réglementaire, mais il est aussi important de définir un projet agricole de territoire". Il s'agit d'intégrer pleinement les enjeux agricoles dans la réflexion stratégique sur le devenir du territoire et son développement dans une perspective à moyen et long termes.

En matière d'articulation entre SCoT et projets agricoles de territoire, une grande diversité des situations a pu être observée. Parfois un projet agricole territorial précède l'élaboration du SCoT ou du PLU. Ces derniers peuvent alors bénéficier directement de la vision stratégique et des connaissances des acteurs locaux en matière d'agriculture et de son évolution à l'échelle du territoire. Dans d'autres cas de figure, la réflexion collective menée dans le cadre de l'élaboration du document d'urbanisme (PLU ou SCoT), en particulier lors du diagnostic territorial puis de l'écriture du PADD, permet d'amorcer et d'engager par la suite un travail plus approfondi en vue de définir une stratégie agricole, voire alimentaire à l'échelle du territoire.



Comme l'a souligné, **Michel Gacon**, Directeur du SCoT d'Aubagne et de l'Étoile, "c'est grâce à notre charte de l'agriculture durable, signée en 1992 et actualisée en 2012, que nous avons pu convaincre nos élus, lors de l'élaboration du SCoT, de sanctuariser des terres agricoles, parce que ces derniers s'étaient engagés dans la charte à protéger le foncier agricole. La sanctuarisation était un outil au service d'une stratégie territoriale qu'ils avaient choisie."

Christel Romulus de l'Agence d'urbanisme du Boulonnais précisait elle que "grâce au diagnostic réalisé dans le cadre du SCoT et au projet agricole exprimé dans le PADD, la réflexion autour d'un projet agricole territorial a pu être partagée avec les acteurs du SCoT, notamment les élus de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, plus urbaine, et les élus de la Communauté de Communes Desvres Samer."

LA TRANSITION DU PROJET AUX RÉALISATIONS CONCRÈTES

À partir d'un diagnostic et d'un scénario prospectif, comment faire apparaître un projet agricole dans les stratégies d'aménagement du territoire ?

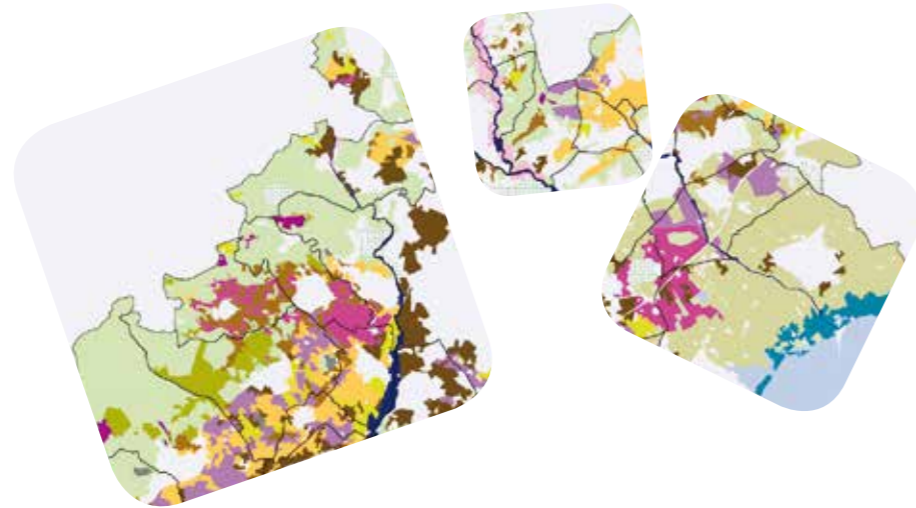
PADD, DOO, etc. Autant d'outils qui permettent de faire la passerelle entre un projet agricole et son inscription dans les documents d'urbanisme. Dans le cas de la démarche du SCoT du Boulonnais, l'exercice de prospective et ses scénarii de développement sont venus irriguer l'écriture du PADD et parfaire les choix politiques retenus dans ce dernier. La volonté des élus a été de s'appuyer sur la multifonctionnalité de l'activité agricole qui joue un rôle actif dans la structuration et l'équilibre entre armature urbaine et armature verte, offre des fonctions sociales et des aménités ainsi que des fonctions écologiques (préservation de la biodiversité, trame verte et bleue), mais aussi une fonction économique et nourricière (logique de circuit de proximité). Ensuite, ils ont conjugué ces diverses fonctions dans une perspective de moyen et long termes.



/ DES RESSOURCES POUR NOURRIR LA RÉFLEXION PROSPECTIVE LOCALE

Besoin de s'inspirer des prospectives déjà existantes ? Il existe plusieurs scénarii dont vous pouvez vous inspirer :

- scénarii de la Politique Agricole Commune (PAC),
- "Territoires 2040" de la DATAR,
- prospective "Agriculture 2013" de l'INRA de Rennes,
- scénario sur le changement climatique du GIEC,
- prospective de l'OCDE, de la FAO,
- ATERRE de Solagro...



ARTICULER FONCTIONS URBAINES, NOURRICIÈRES ET ÉCOLOGIQUES

Le SCoT de Montpellier a choisi de colorer les espaces agricoles et naturels et laisser en blanc les espaces urbains. Ainsi, ces zones colorées, qui représentent les vocations agricoles et écologiques de l'espace deviennent une réalité à considérer, à connecter, à développer... Ce sera pour les Urbanistes de Montpellier, "l'inversion du regard", qui révèle

le contenu des espaces non urbanisés, et les conduit à construire le projet urbain à partir de la trame des espaces agricoles et naturels et non plus à partir de l'expansion des espaces urbains, comme il était traditionnel de le faire.

Le diagnostic agricole du SCoT de Montpellier - Terres en Villes et Supagro - décembre 2010

APRÈS LE PADD, VIENT LE DOO

Pour que le projet d'agriculture durable décrit dans le PADD n'en reste pas à un stade d'éléments de "discours", les prescriptions du DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) peuvent contribuer concrètement à la préservation du foncier agricole.

Ainsi, le principe de renouvellement urbain peut y être affirmé et des contraintes à l'urbanisation sur des zones à enjeux peuvent être définies. Le DOO peut ainsi prescrire des densités fortes pour les logements et les activités économiques en vue d'économiser l'espace agricole, ou encore, poser des limites à l'urbanisation par des coupures à l'urbanisation, des liaisons vertes ou des fronts urbains.

En outre, et de façon complémentaire, des prescriptions particulières relatives au maintien et au développement de l'agriculture peuvent être énoncées. À titre d'exemple, celles-ci peuvent limiter l'extension ou la création de hameaux ou d'habitations isolées afin d'éviter le mitage de l'espace agricole.

Le DOO peut enfin intégrer des préconisations en matière de mobilisation des communes et des intercommunalités pour soutenir l'agriculture locale par des interventions d'ordre économique, ou encore inciter à la discussion à l'échelle des projets locaux entre aménageurs et agriculteurs.

De manière subsidiaire aux documents d'urbanisme (SCoT et PLU), il semble indispensable que les acteurs du territoire, à toutes les échelles (communes, inter-communalités, pays ou parc le cas échéant) confortent leur projet agricole par l'élaboration et la mise en œuvre d'outils et de mesures complémentaires, et bien évidemment d'actions concrètes pour maintenir l'équilibre entre terres agricoles, naturelles et artificialisées (ou constructibles), en mobilisant chaque commune – et donc les outils pédagogiques indispensables à leur mobilisation.



/ LES SCOT, LEVIER D'ACTION DU PROJET AGRICOLE : 3 FINALITÉS, DES PISTES OPÉRATIONNELLES

1. PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES : PÉRENNISER LA VOCATION AGRICOLE DU FONCIER, ÉCONOMISER L'ESPACE

- Prescrire des densités fortes pour les logements et l'installation d'activités économiques.
- Favoriser le renouvellement urbain aux extensions.
- Émettre des objectifs de réduction de limitation de l'artificialisation : distribution de comptes fonciers à l'échelle communale ou intercommunale.
- Localiser ou délimiter des "coupures d'urbanisation", "liaisons vertes", "fronts urbains".
- Délimiter des espaces à vocation agricole "définitive".
- Cartographier les enjeux agricoles dans le PLU / le SCoT afin de donner un cadre et des bases aux documents qui délimiteront les zones agricoles et éventuellement les ZAP ou PAEN (voir en page 12 des explications sur les ZAP et PAEN).
- Graduer ou délimiter les espaces non constructibles à l'échelle de la parcelle pour les PLU.

2. MAINTENIR, ORIENTER ET DÉVELOPPER L'AGRICULTURE PAR LA PRÉSERVATION DE LA FONCTIONNALITÉ DES ESPACES AGRICOLES

- Établir des prescriptions et préconisations sur la circulation des engins, la vocation des bâtis.
- Limiter l'extension ou la création de hameaux ou d'habitations isolées afin d'éviter le mitage de l'espace agricole et les "conflits d'usage" de l'espace.

3. PRÉCONISER DES ACTIONS À L'ÉCHELLE LOCALE

Affirmer les orientations du PADD en préconisant dans le DOO la mobilisation des communes et intercommunalités pour soutenir l'agriculture locale par des interventions d'ordre économique (aides locales, marchés publics, cantines scolaires, marchés locaux, équipements de transformation et de stockage...), en complémentarité des mesures d'aménagement propice au développement agricole.

/ ARTICULATIONS ENTRE SCOT, PLU ET PROJET AGRICOLE DE TERRITOIRE

PROJET AGRICOLE DU TERRITOIRE

- Précise :
- quel(s) type(s) d'agriculture visé(s) ?
 - en quoi l'agriculture correspond aux attentes des acteurs locaux ?
 - quel paysage l'agriculture de demain façonnera-t-elle ?
 - analyse quantitative et qualitative du foncier agricole : Qu'en fait-on ? Y a-t-il encore des paysans pour la cultiver ?

RAPPORT DE PRÉSENTATION

comprenant un diagnostic de territoire, une hiérarchisation des enjeux territoriaux, une analyse de la consommation des espaces...

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

PADD = le projet politique du territoire, fixe les objectifs des politiques publiques (urbanisme, logement, transports, agriculture...)

DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

partie opposable, logique de compatibilité des PLU au SCoT

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

s'impose à toute personne publique ou privée

LE RÈGLEMENT

opposable aux tiers pour l'exécution de tous travaux ou constructions

LES DOCUMENTS GRAPHIQUES

LES DOCUMENTS GRAPHIQUES

zonage à l'échelle des parcelles du territoire

POLITIQUE FONCIÈRE AGRICOLE

ZAP & PAEN

(Cf. encart page 12)



DES OUTILS SPÉCIFIQUES POUR "SANCTUARISER" LES ESPACES AGRICOLES

L'enjeu de la préservation des terres agricoles peut amener la collectivité à choisir des voies parfois plus contraignantes : il en est ainsi de la sanctuarisation, qui intervient généralement lorsque la volonté politique de préserver les terres est particulièrement forte, ou lorsque toutes les solutions basées sur le dialogue et la co-construction d'une stratégie foncière et d'un projet agricole n'ont pu aboutir. La sanctuarisation semble être une solution à mettre en œuvre lorsque les mesures de préservation des terres agricoles ne parviennent pas à équilibrer les différentes affectations des sols.

À Aubagne, la volonté de sanctuariser les terres agricoles s'est traduite au-delà du SCoT à travers la définition d'une marque

de Pays pour encourager les projets d'AMAP. Néanmoins, malgré l'image positive donnée, **Michel Gacon** précise : "60 % des terres sont en friche ou urbanisées. Des décisions sont prises : on sanctuarise les terres agricoles, on construit 10 000 logements sans consommer le moindre hectare agricole. Les espaces naturels sont considérés à part des terrains agricoles. Surtout, le SCoT est bien plus qu'une boîte à outils : il se traduit par des actions de type ZAP (zone agricole protégée). C'est un signe fort qui a été envoyé à tout le monde. Notre réussite tient non pas à un processus de concertation mais à un processus de co-construction. Nous avons associé la profession agricole, les conseils de développement... au total plus de 800 personnes de la société civile ont contribué à l'élaboration du SCoT."

ZAP ET PAEN

/ DES STATUTS POUR DES TERRES MENACÉES

ZAP (Loi d'orientation agricole de 1999) et PAEN (Loi relative au développement des territoires ruraux de 2005) constituent deux outils de protection des zones agricoles que les collectivités locales (communes ou intercommunalités pour les ZAP) et les départements (pour les PAEN) peuvent mobiliser de manière complémentaire pour protéger les espaces agricoles sous pressions ou à enjeux.

	Zone Agricole Protégée (ZAP) : un zonage de protection foncière	Périmètre de protection des Espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)
Portage	À l'initiative des communes ou des intercommunalités en complément des mesures de protection des zones agricoles de leur PLU ou de leur PLUi	À l'initiative des départements, en lien avec les communes concernées
Degré de protection	Le zonage de protection renforcée de l'agriculture se superpose aux zones A du PLU ou du PLUi et dispose d'un statut de servitude d'utilité publique. La ZAP permet de protéger les zones agricoles dont la préservation représente un intérêt général, en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur localisation géographique. Sa mise en place implique que tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui pourrait altérer durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique de la zone, est désormais soumis à l'avis de la chambre d'agriculture et de la commission d'orientation de l'agriculture.	Cet outil de protection, initié par le département, comprend un périmètre de protection des terres agricoles qui doit être compatible avec le SCoT et ne peut inclure de parcelles situées en zone U ou AU. Il doit être pris en compte lors de l'élaboration de nouveaux documents d'urbanisme ou lors de leur révision et proscrit toute modification de zonage à l'intérieur de son périmètre.
Atouts	<ul style="list-style-type: none"> • Elle protège la vocation agricole des terres. • Elle évite la spéculation et permet de limiter le prix des terres. • Elle évite le mitage. • La ZAP suscite une réflexion sur le développement cohérent du territoire qui exprime une reconnaissance de l'identité agricole du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le PAEN protège très fortement le périmètre concerné qui ne peut être modifié que par décret interministériel. • Il implique la mise en place d'un programme d'actions et la mise en œuvre d'un projet de développement agricole pour le territoire. • Il donne un droit de préemption à la collectivité pour mener des opérations de maîtrise foncière
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> • Elle reste une action volontaire de la commune. • Elle n'interdit pas définitivement les changements d'occupation des sols. • Elle ne permet pas de réflexion sur l'usage des sols. 	<ul style="list-style-type: none"> • Il ne peut être imposé aux communes concernées. • Le Conseil Général, à l'initiative, n'a pas été doté de moyens financiers pour sa mise en œuvre. Il est encore peu mis en place (4 PAEN approuvés au 1^{er} mars 2013)



ANIMATION ET ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

L'articulation entre les orientations du SCoT et les prescriptions du PLU (à plus petite échelle) ne pourra s'instaurer sans travail de sensibilisation et de pédagogie auprès des élus du territoire. Parfois oublié, l'accompagnement technique des équipes en charge de l'élaboration ou de la révision des PLU devra être un point d'attention fort : il est d'ailleurs l'une des raisons du succès du SCoT du Boulonnais.

Les ingénieries en charge de l'élaboration puis de l'animation des SCoT (Syndicat mixte ou Agence d'urbanisme selon les cas) ont en effet un rôle important à jouer en matière d'appui technique auprès des équipes chargées de l'élaboration ou de la révision des PLU ou PLUi à l'échelle du territoire. **Christel Romulus** de l'Agence d'urbanisme du Boulonnais soulignait que la méthode choisie dans le Boulonnais en vue de protéger les terres agricoles n'était pas de donner un chiffre de limitation de l'artificialisation des terres pour l'ensemble du territoire. "Des objectifs quantitatifs de consommation foncière ont été apportés : produire 750 logements, avec une consommation estimée de 113 ha, soit moitié moins que dans la période antérieure. Les PLU repèrent les espaces les plus opportuns et les moins impactants pour l'espace agricole. Nous préférons travailler avec chaque équipe "PLU" pour que chaque PLU ou PLUi réduise son impact sur le foncier agricole. Sinon on sait qu'on affichera un chiffre qui ne sera pas traduit dans les faits."

Pour exemple, sur le territoire du Grand Douaisis, une commission d'élus a été mise en place en vue de donner un avis des élus du SCoT sur les PLU en projet. **Lille Métropole** a quant

à elle créé un Comité Partenarial "Espace Rural et Économie Agricole", une instance d'échange et de réflexion associant la Chambre d'Agriculture. Une convention cadre lie les deux partenaires afin de renforcer la coopération et la coproduction avec le monde agricole, au travers de quatre objectifs stratégiques et opérationnels :

- développer un outil de connaissance de l'espace rural et de l'activité agricole afin d'alimenter la révision du SCoT et du PLU, mais aussi de rassembler la connaissance et de partager l'analyse des principales tendances,
- contribuer au maintien et au développement d'une agriculture périurbaine dynamique et de filières à haute valeur ajoutée (aides à l'installation, développement de l'agriculture biologique et des circuits alimentaires de proximité), tout en encourageant une innovation adaptée au contexte périurbain,
- définir une stratégie foncière agricole partagée : préservation des terres agricoles et réduction de l'étalement urbain, analyse et maîtrise foncière, compensation foncière, aides à l'installation,
- valoriser, inciter et encourager les démarches vers une agriculture à haute qualité environnementale, en particulier en matière de lutte contre le risque de ruissellement, préservation de la ressource en eau, protection de la biodiversité et des paysages.

DE LA STRATÉGIE À LA VEILLE FONCIÈRE

Si les documents d'urbanisme permettent d'articuler l'agriculture avec les autres enjeux de l'aménagement et du développement d'un territoire, des outils d'intervention foncière (droits de préemption, acquisitions) s'avèrent complémentaires, voire nécessaires. Une stratégie foncière à l'échelle du territoire permet ainsi d'organiser une veille foncière pour anticiper de futures disponibilités. Elle permet en outre de mettre en réserve des terres agricoles, de reconquérir des terres en friche, et d'anticiper leur devenir. Les changements de zonage de terres prévues pour des projets d'urbanisation ou de développement économiques "annulés" peuvent être l'occasion de nouveaux projets agricoles, comme cela s'est fait à **Hantay**. L'EPF et la SAFER sont deux partenaires clés des élus locaux pour définir et mettre en œuvre leur politique foncière agricole. À ce titre, les élus peuvent solliciter la SAFER, à qui l'État a conféré un pouvoir d'intervention via le droit de préemption, pour réguler le marché foncier agricole et maintenir la vocation nourricière des terres agricoles.

/ UNE CONVENTION RÉGIONALE AVEC SAFER

La Région Nord-Pas de Calais et la SAFER viennent de signer une convention afin de faciliter le stockage de foncier agricole au bénéfice de l'installation de porteurs de projet. Ce dispositif expérimental vise à donner les moyens à la SAFER de stocker des terres agricoles pour laisser le temps à des porteurs de projet de se positionner. La prise en charge par la Région s'opérera pour des installations hors du cadre familial, en agriculture biologique ou sur des projets agriruraux.



2/ PÉRENNISER

ET APRÈS ? ANIMATION, SUIVI, ET ÉVALUATION POUR ENTREtenir LE SOUFFLE DE VOS PROJETS

Dans la perspective d'un développement territorial durable, les retours d'expériences et les échanges ont mis en évidence l'intérêt de reconsidérer l'agriculture, ses fonctions et ses impacts sur le territoire. Certains iront même jusqu'à élargir le périmètre des enjeux en abordant la question de l'alimentation et du système alimentaire territorial.

Parfois le projet agricole territorial précède l'élaboration du SCoT ou du PLU(i) comme à Aubagne. Dans d'autres cas, les démarches-projets SCoT ou PLU sont à l'origine d'une stratégie de développement agricole à l'échelle du territoire, à l'instar du Boulonnais. SCoT et PLU constituent des outils d'aménagement à mobiliser utilement au

service d'un projet de développement agricole du territoire. Ils ne peuvent néanmoins se substituer aux chartes, marques de territoire, et autres actions et mesures spécifiques qui restent à déployer de manière complémentaire à ces outils d'aménagement et de développement du territoire que sont les SCoT et les PLU.

PÉRENNISER LE DIALOGUE, DONNER SUITE AUX IDÉES

Le SCoT, dont la fonction d'intégration des politiques publiques de développement d'un territoire a été renforcée avec les lois Grenelle, peut avoir un effet levier pour inscrire et déployer dans le temps un projet agricole territorial en misant sur une animation territoriale permanente.

Ainsi sur le territoire de Saint-Omer, des Conférences Permanentes du SCoT sont organisées 3 à 4 fois par an, sur des thématiques variées telles que le foncier, le patrimoine, l'habitat... Ces instances qui mobilisent les maires et les élus du territoire

ainsi que leurs partenaires (État, Région, CCI, Chambre d'agriculture...) permettent de créer des éléments de culture commune et un esprit de collaboration à l'échelle du territoire du SCoT. De tels dispositifs d'animation et de dialogue territorial favorisent le décloisonnement des acteurs du territoire, et facilitent une meilleure compréhension du territoire, de ses enjeux, et de son fonctionnement en tant que système territorial.

LES INGRÉDIENTS D'UNE CONCERTATION PÉRENNE

Le SCoT Grenelle ouvre une large place à la concertation pour une animation territoriale qui maintiendra le fil entre la définition de la stratégie et la phase opérationnelle. Cette concertation doit être pensée et maintenue tout au long de la procédure : du diagnostic jusqu'à la transcription des objectifs dans le document de planification, par la mise en place d'un comité technique (discussion et analyse qualitative des données et des enjeux) et d'un comité de pilotage (décision politique). Pour cela, il faut fixer les modalités de concertation et donc les ambitions de participation des divers acteurs locaux concernés par la thématique agricole. "L'écoute", "savoir écouter", "être à l'écoute", plusieurs formulations ont été proposées par les intervenants de l'atelier-débat pour insister sur cette manière d'échanger à toute fin : identifier les besoins de chacun, découvrir les spécificités, décloisonner les mondes économiques et publics, faire en sorte de nourrir les complémentarités et éloigner les oppositions...

Le dialogue territorial présente cette spécificité de soigner le processus de concertation pour entrer dans un dialogue.

Des préalables peuvent favoriser la mobilisation notamment des élus et favoriser un dialogue entre élus, citoyens, agriculteurs, acteurs agricoles :

- réalisation de voyages d'étude, des formations, des sorties thématiques pour se construire une culture commune,
- échanges avec d'autres territoires qui sont plus avancés sur cette thématique,
- invitation d'experts sur différentes problématiques agricoles (la transmission des exploitations, l'Agriculture Biologique et enjeu eau, l'organisation de la filière laitière, la vie d'une exploitation...),
- communication pédagogique sur le document en court d'élaboration (exposition, bulletins d'infos, site Internet...)

ÉVALUER LA PORTÉE DU SCOT ET DE SES ACTIONS POUR EN AMÉLIORER LA PORTÉE

En outre, le SCoT (comme le PLU) requiert un dispositif ad hoc d'évaluation. Cette évaluation repose à la fois sur des indicateurs chiffrés mais aussi sur des analyses qualitatives. A titre d'exemple, la révision du **SCoT de Flandre-Dunkerque** a été l'occasion pour les élus du territoire de définir un nouveau projet de territoire et de porter une analyse plus fine sur l'agriculture et les espaces agricoles du territoire. Un groupe d'experts sur la thématique agriculture a été mis en place pour réaliser une évaluation statistique et qualitative. Il s'agissait à la fois de définir des indicateurs pertinents, mesurables dans le temps, mais également, d'interpréter les résultats et l'évolution générale de la situation de l'agriculture et plus largement de l'évolution du développement du territoire. Mettre en place des outils de suivi (observatoires

de l'agriculture locale) et leurs instances de dialogue permettent directement d'alimenter l'évaluation du SCoT (et des PLU), qui elle-même nourrit le projet agricole du territoire.

Ces démarches d'évaluation amènent en effet les acteurs du territoire à prendre conscience de la nécessité parfois d'intervenir pour sauvegarder ou accompagner l'agriculture dans un changement des pratiques et une adaptation au contexte global. La démarche d'évaluation du SCoT (ou du PLU) facilite parfois l'émergence d'actions concrètes et de stratégie de développement agricole. Le projet agricole nourrit la démarche de planification territoriale, et inversement. Ce principe vertu est à faire vivre au bénéfice des acteurs du territoire et de sa résilience.

RESSOURCES UTILES

Plus d'information pour continuer la mobilisation dans le "Guide pour une prise en compte effective de l'agriculture dans les SCoT" (Cerdd/Terre de Liens Nord-Pas de Calais) http://www.terredeliens-npdc.org/?page_id=1331

Fiche Repères "Le Dialogue territorial dans les projets de Trame Verte et Bleue", Cerdd, 2010, à télécharger ici : <http://www.cerdd.org>

Guide du Certu "Prendre en compte l'agriculture et ses espaces dans les SCoT" www.certu-catalogue.fr

"La prise en compte des enjeux agricoles dans les documents d'urbanisme locaux, guide à l'usage des collectivités territoriales" - Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles du Nord - DDTM 59 - SUCT - Guide CDCEA - Mai 2014

Guide Terres en Villes / Certu "Comment bien prendre en compte l'agriculture et ses espaces dans les SCoT ?", 8 SCoT observés à la loupe www.certu-catalogue.fr

Fiche expérience Terres en Villes / Certu "Le diagnostic agricole de Montpellier" <http://www.terresenvilles.org>



La manifestation du 5 novembre 2013 était organisée par le Cerdd et Terre de Liens.

REMERCIEMENTS

Nous remercions Lauréline Drochon pour son étude et son intérêt pour nos réflexions.

Nous remercions Bruno Reguet pour l'animation de l'atelier.

Nous tenons tout particulièrement à remercier les intervenants de l'atelier - Jean-Louis Robillard, Christel Romulus, Julie Seegers et Michel Gacon - ainsi que les participants de l'atelier. Leurs témoignages et leurs partages d'expériences ont permis de nourrir directement ce travail.

COLLECTION D'OUVRAGES TERRE DE LIENS

- Guide Terre de Liens "Agir sur le foncier agricole" : www.terredeliens.org
- Guide Terre de Liens Nord-Pas de Calais "Le rôle des collectivités dans l'accès au foncier" et actes du colloque "Foncier agricole et collectivités" : www.terredeliens-npdc.org et www.terredeliens-npdc.org

À DÉCOUVRIR DANS LA COLLECTION "PLANIFICATION ET URBANISME DURABLE"



La planification territoriale, et plus particulièrement sa mise en cohérence avec les différentes politiques publiques de développement durable, est l'un des principaux leviers d'une transition écologique, énergétique, sociale et économique. C'est pour mieux accompagner les acteurs régionaux que le Cerdd approfondit ces enjeux depuis 2011 avec ses partenaires, et vous propose de nouveaux outils, éléments de méthodes et ressources diversifiés sur le sujet.

COLLECTION D'OUVRAGES CERDD

- Collection circuits courts alimentaires et alimentation : www.cerdd.org
- Collection Urbanisme, aménagement, planification durables : www.cerdd.org
- Fiche Repères Dialogue Territorial : www.cerdd.org
- Repères pour une alimentation durable : www.cerdd.org



Nord - Pas de Calais

Cerdd - Septembre 2014

Cerdd : Site du 11/19 - rue de Bourgogne - 62750 Loos-en-Gohelle - contact@cerdd.org - www.cerdd.org - 03 21 08 52 40

Terre de Liens Nord-Pas de Calais : Maison de l'économie solidaire - 81, rue Gantois 59000 Lille - npdc@terredeliens.org - www.terredeliens.org - 03 20 74 43 83

Direction de la publication : Emmanuel Bertin

Rédaction : Marie Décima (Cerdd), Jean-Christophe Lipovac (Cerdd), Stéphanie Petitcunot (Terre de Liens), Julie Nicolas (Cerdd)

Suivi et réalisation : Julie Nicolas (Cerdd)

Mise en page : Empreinte communication

Impression : avec encres végétales sur papier issu de forêts gérées durablement par l'Imprimerie Artésienne

Crédits photos : Terre de Liens, C. Dubart, Gabnor/Atlas des paysages (DREAL)

